

<p>Date Convocation 18/02/2025</p> <p>Date Affichage 18/02/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice 27- présents 17- procurations 04- absents 06	<p>Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.</p> <p>ABSENTS 6 : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	--

CREDITS PEDAGOGIQUES ET FOURNITURES SCOLAIRES

Rapporteur : Brigitte GIGOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les frais de fournitures administratives et les frais de fournitures pédagogiques nécessaires à l'activité des écoles,

Considérant que le montant de ces frais n'a pas été augmenté au cours des dix dernières années,

Considérant que la participation communale est maintenant de 35 € par élève pour les frais de fournitures administratives (soit 5 € d'augmentation par élève) et de 55€ par élève pour les frais de fournitures pédagogiques (soit 5 € également d'augmentation par élève), et ce pour l'ensemble des deux écoles primaires du territoire (Ponant et Notre Dame du Port),

Considérant que les effectifs sont les suivants :

- 63 enfants de maternelle à l'école du Ponant
- 135 enfants de primaire à l'école du Ponant
- 44 enfants de maternelle à l'école Notre Dame du Port
- 58 enfants de primaire à l'école Notre Dame du Port

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :

- **FIXE** le montant de la participation communale aux frais de fournitures administratives et frais de fournitures pédagogiques comme ci-dessous :
 - **17 820 €** pour l'école du Ponant
 - **9 180€** pour l'école de Notre Dame du Port.

- **PRECISE** que les sommes attribuées pour frais de fournitures administratives et frais de fournitures pédagogiques seront versées de la manière suivante :
 - un acompte de 40% en avril 2025,
 - le deuxième acompte de 40% sera versé sur présentation des pièces justificatives pour un total égal ou supérieur au montant du premier acompte,
 - et le solde en fin d'année sera versé sur présentation de l'état définitif des dépenses de l'exercice 2025 dans la limite du montant maximum autorisé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU